

Assemblée Générale du 29 avril 2019

**Modification des conditions générales de vente du
Banc National d'Epreuve de Saint-Etienne**

Eu égard à la nature, des activités exercées au sein du Banc National d'Epreuve de Saint-Etienne, celui-ci dispose de conditions générales de vente spécifiques pour chacune de ses activités.

Pour diverses raisons d'ordre technique, il est nécessaire de faire évoluer les CGV dans certaines de leurs dispositions, afin de les compléter et mieux encadrer les conditions matérielles et commerciales de réalisation des prestations suivantes :

- Neutralisation des armes,
- Essais de résistance balistique des matériaux,
- Contrôle des munitions,
- Epreuve des armes.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire de ces conditions générales de vente qui doivent faire l'objet d'une délibération pour être opposables aux tiers.

Décision de l'assemblée générale